

Rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025

 École Arthur-Vaillancourt

Message de la présidence du conseil d'établissement

L' école Arthur-Vaillancourt est bien plus qu' un simple établissement scolaire : c' est un endroit où la créativité et le dépassement de soi sont au cœur d' un programme musical hors du commun et où règne une atmosphère inspirante et favorable au développement global des élèves.

Tout au long de l' année, le conseil d' établissement s' est mobilisé avec détermination pour que cette aventure musicale unique continue d' être offerte à l' ensemble des élèves, peu importe leur contexte économique. Je tiens à reconnaître le remarquable engagement des membres du conseil qui ont toujours mis au centre des discussions les besoins des élèves.

Il est aussi essentiel de souligner l' implication constante de toute l' équipe éducative, qui, jour après jour, s' investit avec cœur pour enrichir le parcours scolaire et artistique des jeunes. Animée par la conviction que chaque enfant a du potentiel, cette équipe encourage le dépassement de soi dans un climat de joie, de discipline positive et d' harmonie.

Par diverses initiatives, telles que des sorties éducatives, des visites d' invités inspirants comme le groupe Qw4artz ou des activités culturelles telles que la chorale sur le lac, l' équipe école contribue à façonner un milieu stimulant et bienveillant pour nos élèves.

Encore cette année, le développement socio-affectif de nos jeunes demeure aussi une priorité, comme en témoigne la continuation des ateliers Hors-piste, inscrits dans le plan d' action contre la violence et l' intimidation. À travers ces démarches de prévention et de sensibilisation, l' école agit concrètement pour créer un climat sain et sécuritaire. Toutes ces actions concrètes ont mené vers des projets axés sur l' activité, l' inclusion et l' esprit communautaire.

Nous croyons sincèrement que ce qui rend Arthur-Vaillancourt si vivante, engagée et inspirante, c' est qu' elle offre aux élèves l' opportunité de développer de nouvelles compétences, mais surtout de vibrer à travers ce projet musical. D' ailleurs, c' est un privilège pour eux de pouvoir grandir dans un tel environnement, et nous espérons de tout cœur que cette école demeure encore et pour toujours un modèle d' école publique qui valorise le potentiel unique de chaque enfant.

Elisa Bégin

Présidente du conseil d' établissement de l' école Arthur-Vaillancourt

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	4
1.1 Listes des membres du conseil d'établissement	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	4
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	4
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	5
2.3 Résultats obtenus.....	16
Annexe 1 : Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1).....	17
Annexe 2 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires	18
Annexe 3 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires	19
Annexe 10 : Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement	20
Annexe 11 : Soutien financier accordé aux parents en 2024-2025.....	21

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1. Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire, etc.)	Fonction au conseil (ex : membre, président, etc.)
Elisa Bégin	Parent	Présidente
Audrey Linteau	Parent	Vice-présidente
Mélieane Laurie-Crompt	Parent	Membre représentant du comité de parents
Jean-François Bélisle	Parent	Membre substitut du comité de parent
Josée Sicard	Parent	Substitut
Marie-Annik Dion	Enseignant	Membre
Stéphanie Simard	Enseignant	Membre
Vanessa Filion	Enseignant	Membre
Julie Lafrance	Enseignant	Membre
Sabrina Pomerleau	Personnel de soutien	Membre

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1. Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance (préciser : ordinaire, extraordinaire, etc.)
28/08/2024	Assemblée générale de parents
24/09/2024	Ordinaire
29/10/2024	Ordinaire
3/12/2024	Ordinaire
21/01/2025	Ordinaire
18/02/2025	Ordinaire
25/03/2025	Ordinaire
22/04/2025	Ordinaire
13/05/2025	Ordinaire
3/06/2025	Ordinaire

2.2. Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS GÉNÉRAUX ¹			
Adoption du projet éducatif		Si autre décision :	
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	2024/12/03	Approbation Si autre décision :	CE-2425-017
	2025/04/22	Approbation Si autre décision :	CE-2425-045 document à l'intention des parents
		Si autre décision :	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	2025/03/25	Approbation Si autre décision :	Code de vie révisé CE-2425-037
Approbation des contributions financières facturées aux parents pour les documents dans lesquels l'usager écrit, dessine ou découpe l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024/05/21	Approbation Si autre décision :	CE-A-V-05-2024-502 ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
Établissement des principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024/02/19	Approbation Si autre décision :	CE-A-V-02-2024-477 ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS GÉNÉRAUX (SUITE)

Approbation de la liste du matériel d'usage personnel pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024/05/21	Approbation Si autre décision :	☒ CE-A-V-05-2024-500 ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
Adoption des règles de fonctionnement du service de garde	2025/02/18	Adoption Si autre décision :	☒ CE-2425-026 Service des dineurs n'ayant pas de service de garde.
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire		Si autre décision :	
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)		Si autre décision :	
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement		Si autre décision :	
Consultation sur les critères de sélection de la direction	2025/01/21	Approbation Si autre décision :	☒ CE-2425-022
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité		Si autre décision :	
Transmission de documents à l'intention des parents		Si autre décision :	

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	---	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation des modalités d'application du régime pédagogique		Si autre décision :	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024/05/21	Approbation Si autre décision :	▼ CE-A-V-05-2024-500
Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant		Si autre décision :	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études		Si autre décision :	
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex: éducation à la sexualité)	2024/10/29	Approbation Si autre décision :	▼ CE-2425-011 COSP
Approbation du temps alloué à chaque matière (Grilles-matières)	2025/03/25	Approbation Si autre décision :	▼ CE-2425-035
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024/09/24	Approbation Si autre décision :	CE-2425-006 Sortie FMI ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
	2024/10/29	Approbation Si autre décision :	CE-2425-013 Sortie Biodôme
	2025/02/18	Approbation Si autre décision :	CE-2425-031 Sortie concert école, chorale sur le lac, activité des finissants
	2025/03/25	Approbation Si autre décision :	CE-2425-039 I musici
	2025/03/25	Approbation Si autre décision :	CE-2425-040 QW\$RTZ
	2025/03/25	Approbation Si autre décision :	CE-2425-041 Artecycle
	2025/04/22	Approbation Si autre décision :	CE-2425-047 Maison Boréa
	2025/04/22	Approbation Si autre décision :	CE-2425-048 Sortie collège Lionel-Groulx
	2025/05/13	Approbation Si autre décision :	CE-2425-057 Sortie visite archéologique
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2025/04/22	Approbation Si autre décision :	Services complémentaires CE-2425-046
	2024/10/29	Approbation Si autre décision :	Activités de soutiens aux élèves CE-2425-012
		Si autre décision :	
Consultation des parents		Si autre décision :	
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	2025/03/25	Information Si autre décision :	Le sondage standardisé QSVE-BE a été présenté aux élèves.

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	2024/09/24	Approbation Si autre décision :	▼ CE-2425-007
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (Fonds à destination spéciale)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Adoption du budget annuel de l'établissement	2024/09/24	Adoption Si autre décision :	▼ CE-2425-005 Budget de fonctionnement du CE
	2024/01/21	Adoption Si autre décision :	▼ CE-2425-021 Budget révisé
	2025/05/13	Adoption Si autre décision :	▼ CE-2425-054 Budget initial Règles de transférabilité CE-2425-055

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES

(EX. : CONSULTATIONS, INFORMATIONS, PROJETS SPÉCIAUX, ETC.)²

Règle de régie interne	2024/09/24	Adoption Si autre décision :	☐ CE-2425-003
Calendrier des rencontres	2024/09/24	Adoption Si autre décision :	☐ CE-2425-004
Mesures favorisant l'accès	2025/02/18	Approbation Si autre décision :	☐ CE-2425-030
Critères distribution de la publicité	2025/03/25	Approbation Si autre décision :	☐ CE-2425-036
Modalité du tirage au sort pour le camp musical	2025/03/25	Approbation Si autre décision :	☐ CE-2425-038
Date AGA 2025	2025/05/13	Adoption Si autre décision :	☐ CE-2425-056
Oeuvres humanitaires 2024-2025	2024/09/24	Information Si autre décision :	☐ Paniers de Noël de la ville de Ste-Thérèse
Cadre d'organisation scolaire 2025-2028	2024/10/29	Consultation Si autre décision :	☐
Calendrier scolaire 2025-2026	2024/12/3	Consultation Si autre décision :	☐
Rencontre d'admission 2025-2026	2025/01/21	Information Si autre décision :	☐

² Les autres activités réalisées par le CÉ peuvent concerner autant les pouvoirs généraux, les pouvoirs liés aux services éducatifs, les pouvoirs liés aux services extrascolaires et les pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles. (ex. : consultation sur le cadre d'organisation scolaire, consultation pour l'imposition d'un uniforme, consultation sur le calendrier scolaire, approbation du cadre d'organisation des dîneurs, etc.).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES

(EX. : CONSULTATIONS, INFORMATIONS, PROJETS SPÉCIAUX, ETC.)²

Achat cahiers d'exercices en papeterie	2025/04/22	Information Si autre décision :	☐ Papeterie Blainville
Traiteur scolaire	2025/04/22	Information Si autre décision :	☐ Service reconduit par Traiteur Merenda.
Gala reconnaissance des bénévoles	2025/04/22	Information Si autre décision :	☐
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
	2025/01/21	Si autre décision :	

² Les autres activités réalisées par le CÉ peuvent concerner autant les pouvoirs généraux, les pouvoirs liés aux services éducatifs, les pouvoirs liés aux services extrascolaires et les pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles. (ex. : consultation sur le cadre d'organisation scolaire, consultation pour l'imposition d'un uniforme, consultation sur le calendrier scolaire, approbation du cadre d'organisation des dîneurs, etc.).

2.3. Résultats obtenus

Annexe 1

Écoles primaires et secondaires

Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)

Documents de l'année scolaire EN COURS *

Veillez joindre au présent rapport, **en un seul fichier PDF** (fusionné ou numérisé), les documents suivants :

- ✓ Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents;
- ✓ Listes des effets généraux payables à l'école incluant le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour chacun des niveaux et projets pédagogiques particuliers (possibilité de fournir les états de compte GPI par niveau);
- ✓ Listes du matériel d'usage personnel (crayons, papiers et autres objets de même nature) pour chacun des niveaux;
- ✓ Listes des frais facturés aux parents pour les services éducatifs dispensés dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents (ou tableau de suivi annuel) pour des activités et des sorties scolaires, incluant les voyages;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents pour la surveillance du midi, selon le type de fréquentation, si applicable.

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT pour les sujets énumérés ci-haut).

Annexe 2

Écoles primaires et secondaires

Reddition de comptes pour les directions (Frais facturés aux parents)

Identification de l'établissement : École Arthur-Vaillancourt

Direction d'école : Julianne Dugas

Période : Année scolaire 2024-2025

1. Je me suis assuré(e) que tout le matériel scolaire (les fournitures scolaires, le matériel d'organisation personnelle, les articles relevant de la tenue vestimentaire ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) demandé aux parents, se retrouve sur les listes proposées par les enseignants à partir du catalogue CSSMI et approuvées par le conseil d'établissement (CÉ).
2. Je me suis assuré(e) que tous les coûts des cahiers d'exercices demandés aux parents ont été approuvés par le CÉ.
3. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents, et ce, peu importe le montant (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du dîner) ont été approuvées par le CÉ.
4. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents ne dépassent pas le coût réel engagé par l'école et qu'elles ne servent pas à couvrir des coûts ou des dépenses déjà financés autrement selon les règles budgétaires.
5. Je me suis assuré(e) d'appliquer les mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est demandée ou facturée aux parents.
6. Je me suis assuré(e) que tous les enseignants connaissent et respectent les trois encadrements concernant les frais facturés aux usagers : la *Loi sur l'instruction publique*, le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08).

Par conséquent, je, soussigné(e) déclare que mon établissement s'est conformé à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et à la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08).

3 juin 2025

Date

Julianne Dugas

Signature de la direction d'école

Je, soussigné(e) déclare que mon établissement **ne s'est pas** conformé à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à la Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) pour l'un ou les éléments listés ci-dessous :

(Au besoin, joindre un document au courriel)

Date

Signature de la direction d'école

Annexe 3

Écoles primaires et secondaires

Reddition de comptes pour les directions

Questions et documents qui peuvent être utiles à la reddition de comptes de l'annexe 2 et qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne pour les écoles ciblées annuellement.

Questions à se poser :

- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des trois encadrements³ concernant les frais facturés aux parents?
- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des règles internes du CSSMI applicables aux frais facturés aux parents (ex. : pratique de gestion SEJ-24, etc.)?
- Quels outils et documents d'information ont été diffusés aux enseignants pour faciliter leurs choix et encadrer leurs calculs des frais facturés aux parents?
- Comment vous assurez-vous que les enseignants n'ont pas fait de demande(s) additionnelle(s) de matériel aux parents sans avoir préalablement obtenu l'approbation du conseil d'établissement (CÉ)?
- Avez-vous été informé par les enseignants des demandes additionnelles faites aux parents pour du matériel, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année? Le CÉ en a-t-il été informé? Des documents ont-ils été transmis aux parents à cet égard?
- Comment avez-vous fixé le montant des contributions financières facturées aux parents?
- Quelles mesures ont été mises en place pour favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?
- Combien de familles ont bénéficié de mesures favorisant l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?

Documents justifiant les frais facturés aux parents :

- Listes transmises aux parents (liste de fournitures scolaires, liste du matériel d'organisation personnelle, liste des effets généraux payés à l'école, etc.);
- Procès-verbaux du CÉ (avec pièces jointes) relatifs à l'approbation des différents frais facturés aux parents;
- Lettre aux parents pour tout ajout de matériel en cours d'année, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année;
- Lettre aux parents pour tout ajout de contribution financière (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires et pour la surveillance du dîner) en cours d'année, autre que celles prévues sur les listes du début de l'année;
- Fichier Excel ou feuille de calculs des frais facturés aux parents, nets de la ristourne de taxes;
- Factures des fournisseurs justifiant les frais facturés aux parents;
- Formulaire de planification des activités, sorties et voyages scolaires;
- Formulaire de réquisition d'impression de cahier maison (bon de commande et facture);
- Fichier Excel de suivi des frais pour les photocopies;
- S'il y a lieu, ententes de paiements signées par les parents.

³ Les trois encadrements traitant des frais facturés aux parents sont :

1. *Loi sur l'instruction publique;*
2. *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;*
3. *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08).*

Annexe 10

Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (LIP, art. 53, 102, 459.5)

- Concernant la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5. Cette formation est disponible à l'adresse : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>
- Pour cette deuxième année, chaque CÉ doit s'assurer que les nouveaux membres suivent la formation obligatoire tel qu'indiqué au nouveau paragraphe introduit le 8 février 2021 à l'article 53 de la *Loi sur l'instruction publique* et qui se lit comme suit :

Les membres du conseil d'établissement [...]. Ils doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5.

- C'est donc en documentant le visionnement obligatoire que le CÉ est en mesure d'en répondre.
En 2024-25 , les nouveaux membres du CÉ ont-ils été invités à visionner, par eux-mêmes, les capsules obligatoires inscrites ci-après dans le tableau : Oui

Autre information en lien avec la formation obligatoire des nouveaux membres des CÉ (à remplir si requis) :

Les anciens membres du CÉ ont-ils suivis la formation avec les nouveaux membres dans le cadre des séances du conseil d'établissement, tel que recommandé par les membres du comité de gouvernance et d'éthique pour favoriser les échanges et la cohésion du CÉ autour de la Loi : Non ☒

Capsules obligatoires	Date de visionnement en CÉ (AAAA-MM-JJ)	Commentaires / Précisions (facultatif)
Capsule 1 - Introduction		
Capsule 2 - Information sur la nouvelle gouvernance scolaire		
Capsule 3 - Conseil d'établissement en bref : composition, formation et rôle		
Capsule 4 - Rôles et responsabilités		
Capsule 5 - Fonctionnement du conseil		
Capsule 6 - Fonctions et pouvoirs		
Capsule 7 - Verbes utilisés et distinction		

Les membres absents du CÉ lors du visionnement des capsules ont-ils été invités à les visionner par eux-mêmes : Choisissez un élément

Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (suite) (LIP, art. 53, 102, 459.5)

Questions en lien avec les fiches thématiques et le cahier du membre :

Questions	Oui	Non	Commentaires / Précisions (facultatif)
Les fiches thématiques ont été utilisées lors des CÉ	☐	☒	
Sinon, les membres ont été invités à consulter les fiches thématiques	☒	☐	
Les membres ont été invités à consulter le cahier du membre et de la direction	☒	☐	

Autre information en lien avec la formation obligatoire des membres des CÉ (à remplir si requis) :

Annexe 11

Soutien financier accordé aux parents en 2024-2025

Veuillez compléter le document suivant : Reliquat

Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (suite) (LIP, art. 53, 102, 459.5)

Questions en lien avec les fiches thématiques et le cahier du membre :

Questions	Oui	Non	Commentaires / Précisions (facultatif)
Les fiches thématiques ont été utilisées lors des CÉ	☐	☒	
Sinon, les membres ont été invités à consulter les fiches thématiques	☒	☐	
Les membres ont été invités à consulter le cahier du membre et de la direction	☒	☐	

Autre information en lien avec la formation obligatoire des membres des CÉ (à remplir si requis) :

Annexe 11

Soutien financier accordé aux parents en 2024-2025

Veillez compléter le document suivant : [Reliquat](#)



Arthur-Vaillancourt
ÉCOLE PRIMAIRE À VOCATION MUSICALE

**ENCADREMENT DES CONTRIBUTIONS
FINANCIÈRES QUI PEUVENT ÊTRE
ASSUMÉES PAR LES PARENTS**

**ÉCOLE À VOCATION MUSICALE
ARTHUR-VAILLANCOURT**

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 19 FÉVRIER 2024

RÉSOLUTION N° Résolution: CE-A-V-02-2024-477

PRINCIPES DIRECTEURS

L'école établit les contributions financières et les listes de matériel d'usage personnel demandé dans le respect de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), de la politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (FGJ-08) ainsi que la pratique de gestion associée à celle-ci (FGJ-24) de la commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles.

Pour tous les services éducatifs et tout le matériel scolaire, l'école aura le souci de maintenir le plus bas possible les frais facturés aux les parents, de s'assurer de la pertinence et de la transparence de ces frais et d'établir un délai raisonnable pour le paiement de ceux-ci.

L'école ne demande aucuns frais pour le matériel qui n'appartient pas à l'élève.

À chaque fin d'année scolaire, le matériel identifié et réutilisable est retourné aux parents par l'entremise de leur enfant.

Les parents sont invités à réutiliser tout matériel en bon état ayant été récupéré l'année précédente ou les années antérieures.

Pour les listes d'effets généraux, les parents sont informés des montants demandés pour chaque catégorie (ex. : cahier d'exercices, photocopies pour chaque matière, abonnement numérique ou abonnement à une revue). Pour chacune de ces catégories, aucune marque de produit n'est obligatoire

En début d'année scolaire (août/septembre), une facture est acheminée aux parents pour les effets généraux.

Les parents sont informés de l'utilisation des montants d'argent demandés.

La priorisation des projets (service ou matériel) pour lesquels des contributions financières sont demandées doit être en lien avec les objectifs du projet éducatif.

EFFETS GÉNÉRAUX

ABONNEMENT NUMÉRIQUE OU ABONNEMENT À UNE REVUE

Un abonnement numérique ou un abonnement à une revue peut être facturé aux parents dans le cadre d'une utilisation pédagogique.

Le nom de l'abonnement ou de la revue relatif au matériel didactique doit être précisé sur la facture du parent.

Il est possible de facturer un abonnement personnel et individuel à un abonnement ou à un outil numérique, pourvu qu'il remplace ou bonifie le cahier d'exercices.

AGENDA

Le coût réel (coût de l'agenda moins la ristourne) est facturé aux parents.

CAHIER D'EXERCICES

Annuellement, afin d'avoir une facture uniforme et équitable, chaque degré devra déterminer la liste commune des cahiers d'exercices pour la prochaine année scolaire.

Il est entendu que chaque cahier d'exercices facturé aux parents est utilisé de façon optimale, soit environ 80 % d'utilisation.

Pour une classe multiâge, un choix distinct de cahiers d'exercices pourra être demandé par le titulaire.

Si un ou plusieurs titulaires d'un niveau ne sont pas nommés au mois de juin, la liste des cahiers d'exercices sera déterminée par l'équipe en place et sera acheminée aux parents pour les achats, et ce, dès la fin juin.

PHOTOCOPIES

Chaque titulaire ou spécialiste anticipe et détermine les coûts des photocopies par élève pour chaque année scolaire en respectant les montants maximums convenus au conseil d'établissement (voir annexe I).

Les frais de reprographie et de photocopie facturés aux parents sont basés sur les coûts réels de l'année précédente.

Les épreuves, les examens et les documents administratifs ne peuvent être facturés aux parents.

Le montant pour les photocopies doit correspondre au nombre de feuilles où l'enfant écrit, dessine ou découpe et doit correspondre à une utilisation réelle.

RECUEIL MAISON

Un recueil maison est constitué de matériel produit par l'enseignant ou de matériel reproductible pour lequel l'école possède une licence de reproduction. Les coûts ne doivent comprendre que les documents et photocopies dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

Le coût réel est facturé aux parents.

**FOURNITURES SCOLAIRES**

Chaque degré devra fournir une liste commune des fournitures scolaires.

Chaque classe multiâge pourra avoir sa liste de fournitures scolaires distincte.

Il est suggéré aux parents d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par l'élève.

Afin de minimiser les quantités, il est possible que les parents soient sollicités en cours d'année pour réapprovisionner leur enfant relativement à certaines fournitures scolaires.

**EFFETS PERSONNELS**

Une liste d'effets personnels peut être demandée, selon les besoins propres à chaque degré ou matière, dans le respect des encadrements prévus.

Certains items sont fournis par l'école, mais pourraient être achetés par les parents, par choix, pour des raisons d'hygiène (ex. : écouteurs).

**ACTIVITÉS / SORTIES / VOYAGES ÉDUCATIFS**

Les activités, sorties ou voyages éducatifs doivent avoir des objectifs pédagogiques ou doivent s'inscrire dans une action pédagogique relative au programme de formation.

La proposition de la programmation des activités, sorties ou voyages éducatifs, par degré, présentée au conseil d'établissement comprend :

- ✓ Le nom de l'activité, de la sortie ou du voyage éducatif;
- ✓ Le lieu et la date;
- ✓ L'horaire de départ et de retour;
- ✓ Le coût par élève ventilé selon le coût du transport et le coût de l'activité;
- ✓ Les liens avec le Programme de formation de l'école québécoise.

Cette programmation doit être présentée au conseil d'établissement à chaque rencontre s'il y a lieu.

**ACTIVITÉS / SORTIES / VOYAGES PARASCOLAIRES**

Le coût réel est facturé aux parents des élèves concernés.

**VOYAGES ÉDUCATIFS**

Le tout doit être présenté au Conseil d'établissement selon les nouvelles balises et/ou encadrements du CSSMI.

**SURVEILLANCE DU MIDI**

Les coûts facturés aux parents pour la surveillance du midi sont utilisés pour l'encadrement et le matériel de l'ensemble des élèves à l'heure du dîner.



Cadre d'organisation Pour le Service des dîneurs 2024-2025

Le cadre d'organisation du Service des dîneurs vise à fournir de l'information ainsi que des balises permettant aux écoles primaires du CSSMI d'assurer une harmonisation dans les pratiques mises en place durant la période du midi.

LE CADRE LÉGAL

LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Article 292 Un Centre de services, qu'il organise ou non le transport le midi pour permettre aux élèves d'aller dîner à domicile, assure la surveillance des élèves qui demeurent à l'école, selon les modalités convenues avec les conseils d'établissement et aux conditions financières qu'il peut déterminer.

LES BALISES CSSMI

Politique des frais exigés des parents et des usagers. (SEJ-08)

La surveillance du midi et l'encadrement des élèves (élèves non visés par le service de garde)

- 7.3.1 Chaque établissement s'assure du financement de ses services de surveillance des dîneurs et d'encadrement des élèves.
- 7.3.2 La contribution financière exigible des parents est raisonnable et en fonction des coûts réels pour assurer le fonctionnement de ces services.
- 7.3.3 Les parents sont informés du cadre d'organisation de l'établissement pour l'encadrement des élèves.

Ce cadre comporte notamment :

- Les services offerts;
- Les règles de fonctionnement (heures de fréquentation, etc.);
- Les coûts facturés pour la surveillance des dîneurs ou autres activités d'encadrement;
- Les modalités de paiement.

8.2 Le conseil d'établissement

Le conseil d'établissement a la responsabilité conformément aux termes de la Loi sur l'instruction publique :

- 8.2.3 D'établir les principes d'encadrement pour d'autres types de frais exigés en tenant compte de la politique des frais exigés aux parents et des usagers.

LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les règlements et le code de vie en vigueur dans un établissement s'appliquent également à ceux du Service des dîneurs.

LA FICHE D'INSCRIPTION

À l'école Arthur-Vaillancourt, tous les élèves sont dîneurs, il n'y a donc pas de fiche d'inscription à remplir annuellement, les élèves y étant inscrits automatiquement.

LA CLIENTÈLE

Le Service des dîneurs est offert à tous les élèves qui sont inscrits à l'école Arthur-Vaillancourt.

Les élèves inscrits au Service des dîneurs sont sous la supervision des surveillants et des surveillantes qui assurent leur encadrement en fonction des ratios suivants :

- Ratio Arthur-Vaillancourt : Un (1) surveillant pour vingt (20) élèves.

Par mesure de sécurité, pour tous les élèves qui dinent à l'école, mais qui exceptionnellement souhaitent dîner à l'extérieur (s'ils n'ont pas de Chorale ou d'Orchestre ou de récupération), nous demandons une autorisation écrite, à l'agenda ou par courriel, des parents qui doit être remise au secrétariat responsable à chaque fois. Un adulte responsable doit obligatoirement accompagner les élèves pour leur sortie.

LA TARIFICATION

La tarification est établie en fonction des balises CSSMI conformément à la Politique des frais exigés des parents et des usagers (SEJ-08).

Fréquentation régulière

Description	Tarif	Tarification
Dîneur annuel (75 minutes / jour)	2,80 \$ / jour	Tarification mensuelle
Dîneur fréquentant un service de garde de façon régulière	Tarif selon le service de garde et les plages fréquentées	Tarification mensuelle

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Les frais sont payables mensuellement. La facturation vous sera émise en ce sens. Cette modalité permet de remettre un reçu aux fins d'impôt selon l'année civile.

Les frais sont payables à la réception de l'état de compte soit par chèque libellé à l'ordre de l'école Arthur-Vaillancourt (bien identifié au nom de l'enfant) ou via votre institution financière.

Les conséquences de l'absence de paiement (RF-02)

Le parent qui ne règle pas les frais pour le Service des dîneurs dans les délais prescrits, c'est-à-dire dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de la facture, recevra un rappel de l'école lui rappelant de le faire.

À défaut de paiements ou d'arrangement avec la direction suite au rappel, la direction communiquera avec le parent. Le dossier pourrait être transmis au Centre de services scolaire pour que des procédures légales soient entreprises.

Les enfants dont les parents n'auront pas acquitté les frais du Service des dîneurs ou au service de garde au plus tard le 30 juin de l'année en cours, pourraient se voir refuser l'accès au service des dîneurs l'année scolaire suivante.

Les reçus aux fins d'impôt — Pour les services rendus dans l'année fiscale (publiés via le compte parent)

Les relevés 24 et les reçus aux fins d'impôts sont remis à la personne qui a payé les frais, soit le signataire du chèque ou qui a émis le paiement en argent comptant. Par exemple, si les deux parents ont payé chacun une portion des frais, des relevés et reçus séparés seront émis.

Le numéro d'assurance sociale (NAS) de la personne qui a payé les frais est obligatoire. Dans le cas où la personne qui a payé les frais refuse de fournir son NAS, elle doit signifier son refus par écrit. Elle devra alors signer dans l'espace prévu à cet effet sur le formulaire d'inscription afin de recevoir ses relevés et reçus. Aucun reçu ni relevé ne sera remis à la personne qui n'a pas fourni son NAS ou qui n'a pas signé son refus de le fournir sur le formulaire d'inscription.

LES REPAS

L'élève doit apporter son repas du midi à moins que le parent commande un repas, la veille, le matin même ou lors de la commande mensuelle auprès du service de traiteur desservant l'école annuellement.

Pour des raisons d'allergie et de sécurité, il ne peut apporter de produits pouvant contenir des noix et des arachides. Il est possible que l'école soit dans l'obligation d'ajouter des restrictions alimentaires additionnelles en raison d'allergie grave d'un élève.

De plus, aucun repas ne pourra être réchauffé en raison des installations.

LA RESPONSABILITÉ DES PARENTS

- Prendre connaissance des règles de fonctionnement du Service des dîneurs et les respecter;
- Respecter les modalités de paiement;
- Prendre connaissance des messages qui sont transmis;
- Veiller à ce que l'enfant ait un repas (chaud (thermos) ou froid) avec ses ustensiles;
- Veiller à ce que l'enfant soit habillé selon la température et les activités offertes.

Les parents et les enfants s'engagent à respecter tous les règlements du Service des dîneurs.

Julianne Dugas
Directrice

CE-A-V-02-2024-478



Contributions financières facturées aux parents dans le cadre d'un projet pédagogique particulier musical de l'école Arthur-Vaillancourt

ATTENDU la volonté du conseil d'établissement de mettre en place un projet pédagogique particulier musical de l'école Arthur-Vaillancourt et que celui-ci engendre des coûts supplémentaires à ce qui est prévu dans le programme de formation de l'école québécoise, coûts qui doivent être assumés par les parents;

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et les article 3,4 et 6 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels permettent que certaines contributions financières soient exigées des parents dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que le conseil d'établissement est conscient des coûts supplémentaires que le projet pédagogique particulier musical de l'école Arthur-Vaillancourt et exprime sa volonté de maintenir des coûts raisonnables et accessibles pour tous les élèves;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : Sarah Marier

DE METTRE en place le projet pédagogique particulier musical de l'école Arthur-Vaillancourt;

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents dans le cadre du projet pédagogique particulier musical de l'école Arthur-Vaillancourt, qui sont proposées par la direction de l'école dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution n° CE-A-V-05-2024-501

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Service du secrétariat général et des communications



Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

Il est proposé par : Mélanie Laurier-Cromp

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2024-2025.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

Résolution n° CE-A-V-05-2024-502

ÉCOLE PRIMAIRE À VOCATION MUSICALE ARTHUR-VAILLANCOURT

LISTE DE MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL

2^E ANNÉE

Matériel d'organisation personnelle (régulier)			
	Quantité	Matériel	Commentaires/Précisions
☐	4	Cahier interliné (4 mm) 23,2 x 18 cm, margé 32 pages	Pas de lignes pointillées
☐	1	Colle en bâton 22 g	
☐	1	Ciseaux à bouts ronds	
☐	24	Crayons de couleur en bois	
☐	12	Crayons à mine HB	Pas de pousse-mines
☐	1	Crayon à l'encre rouge	
☐	12	Crayons de couleur feutres	Lavables
☐	5	Duo-tang cartonné à 3 crampons	
☐	2	Duo-tang plastifié à 3 crampons avec 2 pochettes intérieures	
☐	2	Étui à crayon souple	Pas de boîte rigide
☐	2	Gomme à effacer blanche	
☐	1	Règle de 30 cm transparente rigide	
☐	1	Surligneur	
☐	1	Tablette à l'encre interliné 23 X 18 cm	Pas de lignes pointillées
☐	1	Tablette de papier brouillon 15 X 22 cm	Style Alouette
☐	1	Taille crayon avec réceptacle	
☐	1	Chandail à manches courtes	Éducation physique
☐	1	Pantalon court	Éducation physique
☐	1	Souliers de course avec semelles non marquantes	Pour l'intérieur seulement
Matériel d'organisation personnelle (lié au programme musical)			
☐	1	Cartable 3 cm avec pochette intérieure	Rigide
☐	10	Pochettes protectrices transparents format lettre, 3 trous	
☐	1	Séparateurs à onglets pour reliure à anneaux	Paquet de 5
☐	1	Paire de chaussons de ballet noirs	Utilisés pour la rythmique et les concerts

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Agenda scolaire	11.69 \$
Cahier d'exercices – Rascal & Friends (CEC)	14.57 \$
Cahier d'exercices – Alphabétique A et B et recueil de textes (ERPI)	20.42 \$
Cahier d'exercices – Numérique A et B (ERPI)	18.59 \$
Cahier de calligraphie cursive Chouette (CEC)	9.09 \$
Photocopies – Anglais	1.00 \$
Photocopies – Culture et citoyenneté Québécoise	1.00 \$
Photocopies – Français	6.50 \$
Photocopies – Mathématique incluant (cahier maison)	8.00 \$
Total des frais à payer à l'école :	
	90.86 \$

Matériel lié au programme musical (à payer à l'école)	
Description	Coût
Cahier d'exercice – Théorie et formation auditive « Méthode Patenaude »	14.34 \$
Flûte Soprano (Yamaha brune – YRS-302 B)	19.19 \$
Carillon	44.84 \$
Le Petit musicien Stratégique	0.97 \$
Photocopies – Atelier	4.00 \$
Photocopies – Chorale	0.80 \$
Photocopies – Littérature musicale	2.50 \$
Photocopies – Théorie-Dictée-Solfège	2.00 \$
Socan (autorisations et droits musicaux)	2.00 \$
Total des frais à payer à l'école :	
	90.64 \$

Coût de la facture élève pour l'année 2024-2025 :	181.50 \$
--	------------------

Notes générales
Toutes les fournitures et effets scolaires doivent être identifiés au nom de l'élève.
Les crayons de bois doivent être taillés avant la rentrée.
Tout le matériel des années antérieures qui est en bon état peut être réutilisé.
Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitions en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.
Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.

Prévoir que ces frais sont payables au plus tard le 20 septembre 2024
--

ÉCOLE PRIMAIRE À VOCATION MUSICALE ARTHUR-VAILLANCOURT

LISTE DE MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL

3^E ANNÉE

Matériel d'organisation personnelle (régulier)			
	Quantité	Matériel	Commentaires/Précisions
☐	1	Ciseaux à bouts pointus	
☐	1	Colle en bâton 40 g	
☐	24	Crayons de couleur en bois	
☐	3	Crayons à l'encre	Bleu-Rouge-Vert
☐	3	Crayons feutre effaçable à sec, pointe fine	Bleu-Rouge-Vert
☐	1	Crayon permanent noir, pointe extra fine	
☐	1	Crayon permanent noir, pointe fine	
☐	11	Duo-tang en plastique, à 3 crampons avec 2 pochettes intérieures	2 jaunes – 1 vert – 1 bleu foncé – 1 bleu clair – 1 rouge – 1 rose – 1 blanc – 1 mauve – 1 gris – 1 orange
☐	12	Gros crayons de couleur feutres	Lavables
☐	2	Étui à crayon souple	Pas de boîte rigide
☐	2	Gomme à effacer blanche	
☐	10	Pochettes protectrices transparentes format lettre, 3 trous	
☐	1	Règle de 30 cm transparente	
☐	4	Surligneurs	Bleu-Jaune-Orange-Rose
☐	1	Tablette de papier brouillon 15 X 22 cm	
☐	1	Tablette à l'encre, interlignée, sans pointillé	
☐	1	Acétate format lettre	
☐	1	Chandail à manches courtes	Éducation physique
☐	1	Pantalon court	Éducation physique
☐	1	Souliers de course avec semelles non marquantes	Pour l'intérieur seulement
Matériel d'organisation personnelle (lié au programme musical)			
☐	1	Cartable 3 cm avec pochette intérieure	Rigide
☐	1	Cahier de présentation noir à 20 pochettes transparentes	Pour Pianistes
☐	2	Crayons à la mine HB	Pour Violonistes
☐	2	Duo-tang cartonné à 3 crampons, 2 pochettes intérieures	Pour Atelier et Litt. Mus. Et TDS
☐	10	Pochettes protectrices transparents format lettre, 3 trous	
☐	1	Séparateurs à onglets pour reliure à anneaux	Paquet de 5
☐	1	Paire de chaussons de ballet noirs	De l'année antérieure
☐		Casque d'écoute avec prise ¼ et de bonne qualité, qui couvre bien les oreilles au complet, sac de rangement (adaptateur ¼ en cas de besoin)	Pour pianistes Doivent être très bien identifiés
☐		Flûte Soprano	De l'année antérieure
☐		Chandail de concert	Sera disponible auprès de La Fondation Au Diapason

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Agenda scolaire	12.01 \$
Cahier d'exercices – My Clues (CEC)	18.22 \$
Cahier d'exercices – JAZZ 2 ^e édition (Chenelière)	19.01 \$
Cahier d'exercices – Matcha 2 ^e édition (Chenelière)	19.01 \$
Cahier d'exercices – Terminus 3 (Chenelière)	13.52 \$
Cahier Écolo # 5 interligné (6 par enfant)	17.16 \$
Cahier Écolo # 3B quadrillé, broché métrique	2.86 \$
Photocopies – Anglais	3,50 \$
Photocopies – Culture et citoyenneté Québécoise	2,00 \$
Photocopies – Français	12,00 \$
Photocopies – Mathématique incluant	12,00 \$
Photocopies – Sciences	5,00 \$
Total des frais à payer à l'école :	136.29 \$

Matériel lié au programme musical (à payer à l'école)	
Description	Coût
Cahier d'exercice – Théorie « Méthode Patenaude »	14.34 \$
Cahier d'exercice – Formation auditive « Méthode Patenaude »	14.34 \$

Flûte Alto (Yamaha brune, no YRA 302-B)	29.39 \$
Photocopies – Atelier	1,20 \$
Photocopies – Chorale et Piano	8,50 \$
Photocopies – Violon et orchestre	7,00 \$
Photocopies – Littérature musicale et Théorie-Dictée-Solfège	2,00 \$
Socan (autorisations et droits musicaux)	2,00 \$
Affiliation à l'UQÀM	18,00 \$
Total des frais à payer à l'école (Piano) :	89.77 \$
Total des frais à payer à l'école (Piano) :	88.27 \$

Coût de la facture élève pour l'année 2024-2025 (Piano) :	226.06 \$
Coût de la facture élève pour l'année 2024-2025 (Violon) :	224.56 \$

Notes générales
Toutes les fournitures et effets scolaires doivent être identifiés au nom de l'élève.
Les crayons de bois doivent être taillés avant la rentrée.
Tout le matériel des années antérieures qui est en bon état peut être réutilisé.
Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitons en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.
Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.

Prévoir que ces frais sont payables au plus tard le 20 septembre 2024
--

ÉCOLE PRIMAIRE À VOCATION MUSICALE ARTHUR-VAILLANCOURT

LISTE DE MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL

4^E ANNÉE

Matériel d'organisation personnelle (régulier)			
	Quantité	Matériel	Commentaires/Précisions
☐	1	Acétate double format lettre	
☐	1	Cahier à dessin blanc 9 X 12 pouces	Tablette de 30 feuilles
☐	6	Cahiers lignés brochés, 21 x 27.5 cm, 3 trous, 32 pages	
☐	1	Ciseaux à bouts pointus	
☐	1	Colle en bâton 40 g	
☐	24	Crayons de couleur en bois	
☐	3	Crayons à l'encre	Bleu-Rouge-Vert
☐	1	Crayon feutre effaçable à sec, pointe fine	Noir
☐	1	Crayon permanent noir, pointe extra fine	
☐	1	Crayon permanent noir, pointe fine	
☐	24	Crayons à la mine HB	Pas de crayon mécanique
☐	11	Duo-tang en plastique, à 3 crampons avec 2 pochettes intérieures	2 jaunes – 1 vert – 1 bleu foncé – 1 bleu clair – 1 rouge – 1 rose – 1 blanc – 1 mauve – 1 gris – 1 orange
☐	12	Crayons de couleur feutres	Lavables
☐	2	Étui à crayon souple	Pas de boîte rigide
☐	100	Feuilles mobiles	
☐	2	Gomme à effacer blanche	
☐	10	Pochettes protectrices transparentes format lettre, 3 trous	
☐	1	Règle de 30 cm transparente	
☐	4	Surligneurs	Bleu-Jaune-Rose-Vert
☐	1	Taille crayon avec réceptacle	
☐	1	Chandail à manches courtes	Éducation physique
☐	1	Pantalon court	Éducation physique
☐	1	Souliers de course avec semelles non marquantes	Pour l'intérieur seulement
Matériel d'organisation personnelle (lié au programme musical)			
☐	1	Cartable 3 cm avec pochette intérieure	Rigide
☐		Casque d'écoute avec prise ¼ et de bonne qualité, qui couvre bien les oreilles au complet, sac de rangement (adaptateur ¼ en cas de besoin)	Pour pianistes Doivent être très bien identifiés De l'année antérieure
☐	1	Cahier de présentation noir à 20 pochettes transparentes	Pour Pianistes
☐	1	Chandail de concert	Reçu en 3 ^e année
☐	2	Crayons à la mine HB	Pour Violonistes
☐	3	Duo-tang cartonné à 3 crampons, 2 pochettes intérieures	Pour Atelier et Litt. Mus. Et TDS
☐		Flûtes Soprano et Alto	Des années antérieures
☐	10	Pochettes protectrices transparents format lettre, 3 trous	
☐		Renforts de trous autocollants	1 paquet
☐	1	Séparateurs à onglets pour reliure à anneaux	Paquet de 5
☐	1	Surligneur	Pour Violonistes
☐	1	Paire de chaussons de ballet noirs	De l'année antérieure

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Agenda scolaire	12.67 \$
Cahier d'exercices – New Adventures 4 (CEC)	18.73 \$
Cahier d'exercices – JAZZ 4 2 ^e édition (Chenelière)	19.01 \$
Cahier d'exercices – Matcha 4 2 ^e édition (Chenelière)	19.01 \$
Cahier d'exercices – Scientifiq (série b) (Chenelière)	13.25 \$
Cahier d'exercices – Terminus 4 (Chenelière)	13.52 \$
Cahier Écolo # 3B quadrillé, broché métrique, 40 pages	2.86 \$
Photocopies – Anglais	1,00 \$
Photocopies – Culture et citoyenneté Québécoise	3,00 \$
Photocopies – Français	12,00 \$
Photocopies – Mathématique incluant	12,00 \$
Photocopies – Sciences	4,00 \$
Photocopies – Univers social	2,00 \$
Total des frais à payer à l'école :	
	133.05 \$

Matériel lié au programme musical (à payer à l'école)	
Description	Coût
Cahier d'exercice – Théorie vol. 1 (Sophie Lussier)	12.81 \$
Cahier d'exercice – Dictée musicale vol. 1 (Sophie Lussier)	13.83 \$
Photocopies – Atelier	1,20 \$
Photocopies – Chorale et Piano	8,50 \$
Photocopies – Violon et orchestre	7,00 \$
Photocopies – Littérature musicale et Théorie-Dictée-Solfège	2,00 \$
Socan (autorisations et droits musicaux)	2,00 \$
Affiliation à l'UQÀM	18,00 \$
Total des frais à payer à l'école (Piano) :	58.34 \$
Total des frais à payer à l'école (Violon) :	56.84 \$

Coût de la facture élève pour l'année 2024-2025 (Piano) :	191.39 \$
Coût de la facture élève pour l'année 2024-2025 (Violon) :	189.89 \$

Notes générales
Toutes les fournitures et effets scolaires doivent être identifiés au nom de l'élève.
Les crayons de bois doivent être taillés avant la rentrée.
Tout le matériel des années antérieures qui est en bon état peut être réutilisé.
Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitons en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.
Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.

Prévoir que ces frais sont payables au plus tard le 20 septembre 2024
--

ÉCOLE PRIMAIRE À VOCATION MUSICALE ARTHUR-VAILLANCOURT

LISTE DE MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL

5^E ANNÉE

Matériel d'organisation personnelle (régulier)			
	Quantité	Matériel	Commentaires/Précisions
☐	1	Cahier à dessin blanc 9 X 12 pouces	Tablette de 30 feuilles
☐	6	Cahiers lignés brochés, 21 x 27.5 cm, 3 trous, 32 pages	
☐	1	Calculatrice	
☐	1	Cartable 3 cm	Rigide
☐	1	Ciseaux à bouts pointus	
☐	1	Colle en bâton 40 g	
☐	12 ou 24	Crayons de couleur en bois	
☐	12	Crayons marqueurs à colorier	Lavables
☐	2	Crayons à l'encre	Bleu-Rouge
☐	12	Crayons à la mine HB	
☐	4	Duo-tang en plastique, à 3 crampons avec 2 pochettes intérieures	Couleurs variées
☐	1	Étui à crayon	
☐	200	Feuilles mobiles	
☐	2	Gommes à effacer blanche	
☐	1	Papier de construction	
☐	1	Rapporteur d'angles 180 degrés en plastique transparent	
☐	1	Règle de 15 cm transparente	
☐	1	Règle de 30 cm transparente rigide	
☐	1	Ruban adhésif	
☐	1	Séparateurs à onglets pour reliure à anneaux	Paquet de 8
☐	2	Surtigneurs	
☐	1	Taille crayon avec réceptacle	
☐	1	Chandail à manches courtes	Éducation physique
☐	1	Pantalon court	Éducation physique
☐	1	Souliers de course avec semelles non marquantes	Pour l'intérieur seulement
Matériel d'organisation personnelle (lié au programme musical)			
☐	1	Cartable 3,8 cm avec pochette intérieure	Pour Pianistes Rigide
☐	1	Cartable ½ pouce avec pochettes	Pour Violonistes Rigide
☐		Casque d'écoute avec prise ¼ et de bonne qualité, qui couvre bien les oreilles au complet, sac de rangement (adaptateur ¼ en cas de besoin)	Pour pianistes Doivent être très bien identifiés De l'année antérieure
☐	1	Cahier de présentation noir à 20 pochettes transparentes	Pour Pianistes
☐	1	Chandail de concert	Reçu en 3 ^e année
☐	1	Crayon de couleur feutre, pointe fine (pâte)	Pour Violonistes
☐	2	Crayons à la mine HB	
☐	3	Duo-tang cartonné à 3 crampons, 2 pochettes intérieures	Pour Atelier et Litt. Mus. Et TDS
☐	1	Étui à crayon souple, 3 trous	Pour Pianistes
☐		Flûtes Soprano et Alto	Des années antérieures
☐	1	Gomme à effacer blanche	
☐	1	Paire de chaussons de ballet noirs	De l'année antérieure
☐	10	Pochettes protectrices transparents format lettre, 3 trous	Pour Pianistes
☐	1	Séparateurs à onglets pour reliure à anneaux	Paquet de 5
☐	1	Surtigneur	Pour Violonistes

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Agenda scolaire	12.67 \$
Cahier d'exercices – All Together 5 (CEC)	18.73 \$
Cahier d'exercices – Arob@is (ERPI)	19.51 \$
Cahier d'exercices – Caméléon (CEC)	19.14 \$
Cahier d'exercices – Éclair de génie et Escales (ERPI)	20.84 \$
Photocopies – Anglais	1,00 \$
Photocopies – Culture et citoyenneté Québécoise	1,00 \$

Photocopies - Français	8,00 \$
Photocopies - Mathématique incluant	9,00 \$
Photocopies - Sciences	1,00 \$
Total des frais à payer à l'école :	110.89 \$

Matériel lié au programme musical (à payer à l'école)	
Description	Coût
Cahier d'exercice - Théorie vol. 2 (Sophie Lussier)	12.81 \$
Cahier d'exercice - Dictée musicale vol. 2 (Sophie Lussier)	13.83 \$
Photocopies - Atelier	2.00 \$
Photocopies - Chorale et Piano	6.15 \$
Photocopies - Violon et orchestre	7.00 \$
Photocopies - Littérature musicale et Théorie-Dictée-Solfège	3.60 \$
Socan (autorisations et droits musicaux)	2.00 \$
Affiliation à l'UQÀM	18.00 \$
Total des frais à payer à l'école (Piano) :	58.39 \$
Total des frais à payer à l'école (Violon) :	59.24 \$

Coût de la facture élève pour l'année 2024-2025 (Piano) :	169.28 \$
Coût de la facture élève pour l'année 2024-2025 (Violon) :	170.13 \$

Notes générales
Toutes les fournitures et effets scolaires doivent être identifiés au nom de l'élève.
Les crayons de bois doivent être taillés avant la rentrée.
Tout le matériel des années antérieures qui est en bon état peut être réutilisé.
Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitons en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.
Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.

Prévoir que ces frais sont payables au plus tard le 20 septembre 2024
--

ÉCOLE PRIMAIRE À VOCATION MUSICALE ARTHUR-VAILLANCOURT

LISTE DE MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL

6^E ANNÉE

Matériel d'organisation personnelle (régulier)			
☐	Quantité	Matériel	Commentaires/Précisions
☐	1	Cahier à dessin blanc 9 X 12 pouces	Tablette de 30 feuilles
☐	4	Cahiers lignés brochés, 21 x 27.5 cm, 3 trous, 32 pages	
☐	1	Calculatrice	
☐	1	Ciseaux à bouts pointus	
☐	1	Colle en bâton 40 g	
☐	24	Crayons de couleur en bois	
☐	12	Crayons marqueurs à colorier	Lavables
☐	2	Crayons à l'encre	Rouge
☐	12	Crayons à la mine HB	
☐	1	Duo-tang, à 3 crampons avec 2 pochettes intérieures	
☐	7	Duo-tang cartonnés, à 3 crampons	Couleurs variées
☐	1	Écouteurs stéréophoniques pour laboratoire informatique	Différent du casque des Pianistes
☐	1	Étui à crayon souple	Pas de boîte
☐	100	Feuilles mobiles	
☐	1	Gomme à effacer blanche	
☐	1	Rapporteur d'angles 180 degrés en plastique transparent	
☐	1	Règle de 30 cm transparente rigide	
☐	4	Surligneurs	
☐	1	Taille crayon avec réceptacle	
☐	1	Chandail à manches courtes	Éducation physique
☐	1	Pantalon court	Éducation physique
☐	1	Souliers de course avec semelles non marquantes	Pour l'intérieur seulement
Matériel d'organisation personnelle (lié au programme musical)			
☐	1	Cartable 3,8 cm avec pochette intérieure	Pour Pianistes - Rigide
☐	1	Cartable ½ pouce avec pochettes	Pour Violonistes - Rigide
☐		Casque écoute avec prise ¼ et de bonne qualité, qui couvre bien les oreilles au complet, sac de rangement (adaptateur ¼ en cas de besoin)	Pour pianistes Doivent être très bien identifiés De l'année antérieure
☐	1	Cahier de présentation noir à 20 pochettes transparentes	Pour Pianistes
☐	1	Chandail de concert	Reçu en 3 ^e année
☐	1	Crayon de couleur feutre, pointe fine (pâle)	Pour Violonistes
☐	2	Crayons à la mine HB	
☐	2	Duo-tang cartonné à 3 crampons, 2 pochettes intérieures	Pour Atelier et Litt. Mus. Et TDS
☐	1	Étui à crayon souple, 3 trous	Pour Pianistes
☐		Flûtes Soprano et Alto	Des années antérieures
☐	1	Gomme à effacer blanche	
☐	1	Paire de chaussons de ballet noirs	De l'année antérieure
☐	10	Pochettes protectrices transparents format lettre, 3 trous	Pour Pianistes
☐	1	Séparateurs à onglets pour reliure à anneaux	Paquet de 5
☐	1	Surligneur	Pour Violonistes

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Agenda scolaire	12.67 \$
Cahier d'exercices – All Together 6 (CEC)	18.73 \$
Cahier d'exercices – Arob@s (ERPI)	19.51 \$
Cahier d'exercices – Décimale (CEC)	19.51 \$
Cahier d'exercices – À la trace (Chenelière)	13.52 \$
Cahier d'exercices – Éclair de génie, 2 ^e édition (ERPI)	20.84 \$
Cahier Écolo # 3A	2.86 \$
Photocopies – Anglais	1.00 \$
Photocopies – Culture et citoyenneté Québécoise	2.00 \$
Photocopies – Français	7.00 \$
Photocopies – Mathématique	5.00 \$
Photocopies – Sciences	2.00 \$
Total des frais à payer à l'école :	
	124.64 \$

Matériel lié au programme musical (à payer à l'école)	
Description	Coût
Cahier d'exercice – Théorie musicale vol. 3 (Sophie Lussier)	12.81 \$
Cahier d'exercice – Dictée musicale vol. 3 (Sophie Lussier)	13.83 \$
Photocopies – Atelier	2.00 \$
Photocopies – Chorale et Piano	6.15 \$
Photocopies – Violon et orchestre	7.00 \$
Photocopies – Littérature musicale et Théorie-Dictée-Solfège	4.00 \$
Socan (autorisations et droits musicaux)	2.00 \$
Affiliation à l'UQÀM	18.00 \$
Total des frais à payer à l'école (Piano) :	58.79 \$
Total des frais à payer à l'école (Violon) :	59.64 \$

Coût de la facture élève pour l'année 2024-2025 (Piano) :	183.43 \$
Coût de la facture élève pour l'année 2024-2025 (Violon) :	184.28 \$

Notes générales
Toutes les fournitures et effets scolaires doivent être identifiés au nom de l'élève.
Les crayons de bois doivent être taillés avant la rentrée.
Tout le matériel des années antérieures qui est en bon état peut être réutilisé.
Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitons en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.
Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.

Prévoir que ces frais sont payables au plus tard le 20 septembre 2024
--

3 043,00 \$

